

## Antoine Dusséaux (2012)

PROPOS RECUEILLIS PAR HERVÉ KABLA (84)



# FAIRE QUE LA TRANSPARENCE DU DROIT NE SOIT PLUS UN VAIN MOT

En 2016 Antoine Dusséaux (2012) a fondé avec deux associés Doctrine, qui est une plateforme d'information juridique capable d'identifier les sources et informations les plus pertinentes par rapport aux besoins d'un professionnel du droit. Elle contribue à placer la France parmi les futurs leaders de la *legaltech*. Au-delà de sa réussite entrepreneuriale, elle vise à l'ouverture et la transparence du droit, qui bénéficieront à tous, professionnels du droit comme justiciables.

### Que permet Doctrine ?

Doctrine centralise toute l'information juridique disponible (textes de loi, décrets, décisions de justice, commentaires académiques...) et la rend facilement accessible et pertinente. Près de 4 000 professionnels du droit utilisent Doctrine au quotidien pour mener leur mission à bien

plus rapidement et à moindre coût. Acteur de la *legaltech* française, Doctrine a levé 12 millions d'euros depuis sa création en 2016, emploie 80 personnes et prévoit de développer ses activités à l'international afin d'œuvrer davantage à la transparence de la justice, socle de la démocratie.

### **Comment t'est venue l'idée ?**

En discutant avec des avocats, il nous est apparu évident que l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » était très difficile à respecter, en raison de l'inflation normative et parce que certaines informations juridiques n'étaient pas accessibles. J'ai apporté mon regard d'ingénieur et me suis demandé comment les technologies pouvaient contribuer à réduire ce *gap* informationnel. Les avocats ont un besoin très fort d'informations fiables et à jour pour conseiller et défendre leurs clients. Il y avait une occasion de leur proposer de nouveaux outils et dans le même temps de poursuivre un objectif qui me tient à cœur, celui de l'accès à la justice.

### **Quel est le parcours des fondateurs ?**

Nicolas Bustamante est juriste, passé par l'École normale supérieure. Raphaël Champeimont est mathématicien et a eu son doctorat à l'université Pierre-et-Marie-Curie. Quant à moi, je suis de la promotion 2012 et suis passé par le master Innovation technologique & Entrepreneuriat dirigé par Bruno Martinaud.

### **Qui sont les concurrents ?**

Doctrine est la première plateforme d'information juridique, au croisement de l'édition juridique traditionnelle, dont les acteurs existent depuis des décennies, et des nouveaux acteurs du secteur de la *legaltech*. Notre offre est fondamentalement différente. Nous sommes capables d'identifier les sources et informations les plus pertinentes par rapport aux besoins d'un professionnel du droit.

### **Quelles ont été les étapes clés depuis la création ?**

La naissance de Doctrine est liée à l'adoption de la loi pour une République numérique en 2016, qui consacre l'*open data* des décisions de justice. L'année 2018 a été une année charnière pour Doctrine, avec une deuxième levée de fonds de 10 millions d'euros et l'installation dans des locaux plus grands pour accueillir une équipe en pleine croissance. Enfin, l'année 2020 représente une étape clé, non seulement parce qu'on a lancé un nouveau produit unique en Europe, mais aussi car la crise sanitaire que nous vivons actuellement montre plus que jamais le besoin d'informations juridiques et de modernisation de notre système de justice pour assurer la continuité de l'accès au droit.

### **La legaltech est en plein essor depuis deux-trois ans. Pourquoi ?**

C'est le résultat d'une combinaison entre un besoin accru en droit, comme évoqué précédemment, et de l'essor de technologies nouvelles permettant de répondre à ce besoin de manière beaucoup plus efficace, notamment le *Natural Language Processing*. Le droit a pris un peu de retard dans sa transformation numérique, comparé à d'autres secteurs, et l'on a vu émerger de nombreuses start-up de la *legaltech* ces dernières années, qui répondent à une multitude de besoins des entreprises, des citoyens et des professionnels du droit.

Les entreprises utilisent Doctrine pour trouver la bonne réponse à leurs problèmes juridiques. Notre moteur leur permet de chercher parmi des millions des décisions, lois, décrets et articles. Elles peuvent aussi télécharger des documents juridiques pour les analyser et les stocker dans leur dossier en ligne. Nos clients s'abonnent en général après avoir essayé le produit quelques jours gratuitement. Ensuite, nos équipes organisent des formations en interne pour que chaque entreprise utilise Doctrine au mieux par rapport à ses besoins.

### **Comment réagissent les acteurs historiques face à des acteurs comme Doctrine ?**

En l'espace de quatre ans, 4 000 professionnels du droit nous ont fait confiance. On n'entre pas sur un marché oligopolistique, vieux de plus de 150 ans, sans faire un peu de vagues. L'arrivée de Doctrine a généré certaines tensions avec les acteurs historiques, mais ces tensions viennent avant tout d'une mécompréhension de notre modèle et de notre activité. Pour nous la concurrence est synonyme de progrès. Elle est le principal moteur de l'innovation, d'un service client de meilleure qualité et de prix plus abordables pour les utilisateurs. Nous offrons un service différent, fondé sur une technologie de pointe. De manière générale, nous sommes convaincus qu'il y a de la place pour de nombreux acteurs sur ce secteur, compte tenu des besoins. En outre, nous poursuivons le même objectif : l'ouverture et la transparence du droit, qui bénéficieront à tous, professionnels du droit comme justiciables. La collaboration de tous les acteurs existants constitue le meilleur moyen d'atteindre cet idéal : éditeurs juridiques, mais aussi professionnels du droit et juridictions.

### **L'open data ne risque-t-il pas de favoriser Google à terme ?**

On mentionne toujours Google comme un épouvantail, mais en réalité le secteur de l'édition juridique actuel est déjà un oligopole, composé de géants, notamment américains, qui sont présents depuis des dizaines d'années. On peut faire un parallèle avec la croissance rapide de Doctrine qui est liée à un besoin de centralisation et de hiérarchisation de l'information juridique auquel nous répondons. La possibilité qu'un acteur américain, ou encore asiatique, débarque sur le marché français de la *legaltech* est réelle, mais ce n'est pas une raison justifiant que l'on renonce aux bienfaits de l'*open data*. Au contraire, c'est le retard pris par la France dans le développement de ce secteur qui fait craindre que l'on soit dépassé. Le meilleur moyen d'y faire face est justement de parier sur nos talents locaux et d'ouvrir largement l'accès aux données afin que notre *French LegalTech* montre tout ce dont elle est capable. L'alliance d'une tradition juridique très forte et de l'excellence mathématique place la France parmi les futurs leaders de la *legaltech*, si elle sait se saisir de l'occasion.

### **La justice prédictive, une réalité souhaitable selon toi ?**

La justice prédictive, c'est-à-dire prédire un comportement futur sur le fondement d'une information passée, est selon nous ni faisable, car pour que cela fonctionne il faudrait avoir accès à 100 % de l'information existante, ni applicable au monde du droit, qui repose sur l'analyse et l'intelligence humaine pour prendre des décisions. Le rôle de la technologie est d'offrir des clés de lecture et d'analyse qui permettent au professionnel du droit de prendre des décisions plus éclairées.

### **Tu es passé par le master Innovation technologique & Entrepreneuriat de Bruno Martinaud. Qu'en as-tu retiré ?**

Ce master offre une expérience unique pour découvrir l'entrepreneuriat. On est constamment mentoré par des créateurs de start-up qui vous incitent à créer une boîte. L'émulation entre les élèves du master nous pousse à nous surpasser et donne encore plus envie de se lancer. Le master comporte aussi un semestre à Berkeley : une superbe occasion pour découvrir la Silicon Valley. C'est là que j'ai appris que tout était possible avec de la volonté. Et surtout c'est à Berkeley, dans le cadre du master, que j'ai rencontré mon associé Nicolas avant de créer Doctrine ! ✕